

Communiqué de presse des Vert.e.s Valais du 2 novembre 2023

Position des Vert.e.s Valais concernant la révision de l'ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, adoptée par le Conseil fédéral le 1^{er} novembre 2023 et qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2023.

La nouvelle ordonnance désigne un nombre arbitraire de meutes de loups par région comme effectif minimal, sans que ce chiffre ne repose sur des faits scientifiques. Pour la région « Ouest des Alpes » (VS, BE, FR, VD ; 11'380 km²), cet effectif minimal n'est que de trois meutes ! Trois meutes pour quatre cantons. Cela signifie qu'en Valais, une seule meute sera probablement tolérée.

La présence des loups constitue un sacré défi pour les éleveurs. Mais ce n'est pas une raison pour déclarer la guerre au loup comme il est prévu dans la nouvelle ordonnance qui constitue plus un plan d'abattage qu'une gestion raisonnée du loup. Elle a pour objectif d'éliminer jusqu'à 2/3 des loups en hiver ! Selon la nouvelle ordonnance, tous les loups d'une meute pourront être abattus à l'avenir, pour autant que la valeur seuil de la région ne soit pas dépassée.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y aura plus de loups sur le territoire valaisan. Il y aura toujours des loups isolés qui, dans certaines circonstances, peuvent faire plus de dégâts que des loups en meute. Les Vert.e.s Valais ont toujours été favorables aux tirs des loups qui causent des dommages. Mais ils s'opposent fermement à l'abattage de meutes entières sans qu'elles aient causé de dégâts significatifs.

Des interventions ciblées contre des meutes causant des dommages peuvent conduire à une diminution des dégâts. En revanche, des tirs non ciblés d'animaux appartenant à des meutes établies peuvent entraîner une augmentation des dommages, car la meute se désagrège et les loups isolés qui restent se comportent de manière plus imprévisible.

De plus les loups occupent une place importante dans l'écosystème et contribuent à maintenir l'équilibre écologique entre une sylviculture proche de la nature, avec un rajeunissement naturel, et une population de gibier adaptée. La nouvelle ordonnance ne tient compte de telles connaissances scientifiques.

Les Vert.e.s s'engagent depuis de nombreuses années pour le soutien de l'agriculture de montagne et le renforcement de la protection des troupeaux. Même avec une population de loups moins importante, il n'y a pas d'autre solution que d'assurer une bonne protection des troupeaux. Pour cela, des moyens financiers suffisants sont nécessaires.

Dans ce contexte l'espoir se porte sur les cantons pour qu'ils prennent en compte des avis des spécialistes des interactions entre les loups, les troupeaux et les écosystèmes (la forêt en particulier).

Les Vert.e.s demandent au Conseil d'Etat valaisan d'agir de manière proportionnée et basée sur des faits scientifiques lors de la régulation des meutes de loups. Ils demandent aussi que le Service des forêts, de la nature et du paysage soit activement impliqué dans les processus de décision, afin de garantir le respect des critères de régulation cités dans la nouvelle ordonnance.



Les Vert-e-s Valais
Route de Chippis 70C
1967 Bramois
secretariat@verts-vs.ch

Brigitte Wolf, 079 456 95 54
Philippe Cina, 079 610 66 60
info@verts-vs.ch
<https://verts-vs.ch>

Ça semble mal parti du côté du canton du Valais qui n'a même pas attendu la décision du Conseil fédéral pour envoyer un formulaire à tous les chasseurs titulaires d'une patente E, G ou S les invitant à s'inscrire pour la régulation des loups en choisissant quelle meute ils veulent tirer (après une formation de deux petites heures).

Tous les cantons ne soutiennent pas la nouvelle ordonnance sur la chasse. Le 6 septembre, la Conférence des cantons sur les forêts, la faune et le paysage a qualifié la nouvelle ordonnance sur la chasse d'arbitraire dans son contenu, d'unilatérale et de contraire aux réflexions scientifiques sur la protection des espèces.

En 2020, les Suisses ont rejeté une révision de la loi sur la chasse qui prévoyait une réglementation renforcée du loup. La nouvelle ordonnance va donc à l'encontre de la volonté populaire.

Contacts :

- Français : Jérôme Fournier, député-suppléant et biologiste, 079 883 95 10
- Allemand : Brigitte Wolf, co-présidente, députée et biologiste, 079 456 95 54